

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, d'un adjoint technique de recherche et de formation, BAP J Adjoint en gestion administrative, organisé par l'Université du Mans.

Le Président de l'Université du Mans,

Vu l'article L5212-13 du Code du travail ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité de droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, d'un adjoint de recherche et de formation - BAP J Adjoint en gestion administrative, organisé par l'Université du Mans est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur BEVIERRE Philippe, agent comptable

Madame HERAULT Clarisse, attachée d'administration de l'Etat

Monsieur CUREAU Stéphane, secrétaire administratif classe normale

Madame REMY Delphine, secrétaire administrative classe exceptionnelle, suppléante

Article 2 : Le Président de l'Université du Mans est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Le Mans, le 2 mai 2024

Le Président de l'Université du Mans,

Pascal LEROUX